

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 31 août 2011

Présents : 13

L'an deux mille onze et le trente et un août l'assemblée régulièrement convoqué le 24 août 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Votants: 15

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Pierre BOUVIER par BAILLON Bruno, Georges PAPEGAY par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Yvette MARTIN, Jean-Marie TROCCHI

DE_2011_51 - Choix du Bureau d'Etude Technique pour la P.V.R de Charette

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que dans le cadre de la PVR de Charette, il convient de choisir un bureau d'Etude Technique pour la mission de maîtrise d'oeuvre.

Une consultation a été effectuée auprès de six entreprises et seules 2 entreprises ont répondu à l'offre. Le contenu de la mission confiée au titulaire sera : EP, AVP, PRO, ACT, EXE, DET, AOR.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Prend** acte des 2 propositions reçues :

| | Tranche ferme | Tranche conditio. 1 | Tranche conditio. 2 | Total HT |
|-----------------------|------------------|---------------------------|------------------------|----------|
| A.E.V | 4 500€ | 15 000€ | 15 000€ | 34 500€ |
| MG CONCEPT INGENIERIE | 14 360€ | 11 250 E | 7 500€ | 33 110€ |

- **ACCEPTE** le devis de MG CONCEPT INGENIERIE - Allée des Fauvettes - Résidence Les Fauvettes n°12 - 05200 EMBRUN pour un montant ht de 33 110 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 08/09/2011
005-210501037-20110831-DE_2011_51-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 31 août 2011

Présents : 13

Votants: 15

L'an deux mille onze et le trente et un août l'assemblée régulièrement convoqué le 24 août 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Pierre BOUVIER par BAILLON Bruno, Georges PAPEGAY par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Yvette MARTIN, Jean-Marie TROCCHI

DE_2011_52 - PLU - Modification classique du PLU

Monsieur le maire présente l'intérêt pour la commune de procéder à la modification du document d'urbanisme. En effet le PLU approuvé le 15 février 2010 présente des points de règlements et de zonage incohérents.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de prescrire la modification du PLU conformément aux articles L 123-13 et suivants du code de l'urbanisme ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;
- **SOLLICITE** de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la modification du PLU;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 08/09/2011
005-210501037-20110831-DE_2011_52-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 31 août 2011

Présents : 13

L'an deux mille onze et le trente et un août l'assemblée régulièrement convoqué le 24 août 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Votants: 15

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Pierre BOUVIER par BAILLON Bruno, Georges PAPEGAY par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Yvette MARTIN, Jean-Marie TROCCHI

DE_2011_53BIS - Tarifs des raccordements des réseaux humides - Annule et remplace la délibération DE-2011-53

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers les tarifs des branchements aux réseaux d'eau, d'assainissement et eaux pluviales établi le 13 mai 2011. Or aucun texte n'autorise la perception d'une taxe ni pour le service de l'eau potable, ni pour le réseau d'eau pluvial. Les branchements aux réseaux d'eau potable et pluvial seront facturés aux administrés aux frais réels engagés par la Commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération DE_2011_28 sur les tarifs communaux de raccordement
- **FIXE** à compter du 1er septembre 2011 les tarifs TTC suivants :

| | TARIFS |
|---|---------------|
| Raccordement au réseau d'assainissement | 800€ |
| Remplacement d'un compteur gelé ou demande d'un compteur supplémentaire | 80€ |

- **DECIDE** de facturer aux administrés les raccordements aux réseaux d'eau potable et pluvial aux frais réels (matériels et main d'oeuvre) engagés par la Commune

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 12/09/2011
005-210501037-20110831-DE_2011_53BIS-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 31 août 2011

Présents : 13

L'an deux mille onze et le trente et un août l'assemblée régulièrement convoqué le 24 août 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Votants: 15

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Pierre BOUVIER par BAILLON Bruno, Georges PAPEGAY par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Yvette MARTIN, Jean-Marie TROCCHI

DE_2011_54 - Estimation d'un forfait pour l'eau camp évangéliste

Monsieur Le Maire explique aux Conseillers Municipaux qu'un camp d'évangéliste s'est installé sur la Commune du 11 au 17 juillet 2011 sur des terrains appartenant à trois exploitants agricoles : 3ha de bons prés au lieu dit "Pré Nozière" ; Ils se sont branchés aux réseaux d'eau potable de la Commune et il convient de fixer un forfait de consommation d'eau pour une semaine et environ 400 personnes.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** à 300 € le forfait de consommation d'eau potable.
- **DIT** que la recette sera imputée au budget de l'eau au compte 70111.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 31 août 2011

Présents : 13

L'an deux mille onze et le trente et un août l'assemblée régulièrement convoqué le 24 août 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Votants: 15

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Pierre BOUVIER par BAILLON Bruno, Georges PAPEGAY par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Yvette MARTIN, Jean-Marie TROCCHI

DE_2011_55 - Réforme de la fiscalité de l'urbanisme

Le Maire expose que la fiscalité de l'urbanisme a évolué récemment, avec la création d'une nouvelle taxe d'aménagement (TA) outil de financement des équipements publics de la commune.

La TA se substituera à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale pour les espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE). Elle se substitue également à la participation en programme d'aménagement d'ensemble (PAE). Elle est enfin destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations financières : participation pour voirie et réseaux (PVR), participation pour raccordement à l'égout (PRE), participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS).

Le Maire précise que le conseil municipal doit, à travers la présente délibération ou des délibérations complémentaires, se prononcer sur le taux applicable, sur les cas d'exonération partielle ou totale, sur une éventuelle différenciation du taux par secteurs de la commune.

La TA sera applicable à compter du 1er mars 2012. En l'absence de délibération sur le taux et les conditions particulières d'application avant la date limite du 30 novembre 2011, un taux uniforme de 1 % serait appliqué pour l'ensemble du territoire communal.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants ;

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à 14 voix pour et une abstention :

- **FIXE** pour la taxe d'aménagement un taux uniforme de 2.5% pour l'ensemble du territoire communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 08/09/2011
005-210501037-20110831-DE_2011_55-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 31 août 2011

Présents : 13

L'an deux mille onze et le trente et un août l'assemblée régulièrement convoqué le 24 août 2011, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Votants: 15

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Pierre BOUVIER par BAILLON Bruno, Georges PAPEGAY par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Yvette MARTIN, Jean-Marie TROCCHI

DE_2011_56BIS - Convention avec un avocat chargé de la défense des intérêts de
la Commune

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que la Commune est de plus en plus confrontée à des problèmes juridiques.

Il sera souhaitable d'établir une convention avec un avocat nous permettant d'avoir une assistance juridique. Maître ROUANET qui défend déjà les intérêts de la commune nous propose cette assistance avec son cabinet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à une assistance juridique avec le cabinet de société d'avocats - GERBAUD - AOUDIANI - CHARMASSON -COTTE - MOINEAU - ROUANET dont le siège social est situé à Gap.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 31 août 2011

Séance Ordinaire 20 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 15

Date de convocation : mercredi 24 août 2011

LE 31 août 2011 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Yvette MARTIN, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

REPRESENTES : Pierre BOUVIER par BAILLON Bruno, Georges PAPEGAY par FAY Pierre

ABSENTS :

Secrétaires de séance : Yvette MARTIN, Jean-Marie TROCCHI

Ordre du jour:

- Choix du BET pour PVR Charette
- Modification classique du PLU
- Tarifs eau
- Encaissement de 300€ pour consommation eau du camp des évangélistes
- Réforme de la fiscalité de l'urbanisme
- Avocat pour la Commune

Divers :

- PLU
- MARPA: choix de la banque
- Intempéries de juillet
- pouvoir de police du Maire
- congélateur boulodrome
- demande d'emplacement de taxis
- Nouvelle association de majorettes
- Passage piéton à l'horloge

Délibérations du conseil à l'unanimité:

DE-2011-51 - Choix du Bureau d'Etude Technique pour la P.V.R de Charette

- **ACCEPTÉ** le devis de MG CONCEPT INGENIERIE - Allée des Fauvettes - Résidence Les Fauvettes n°12 - 05200 EMBRUN pour un montant ht de 33 110 € suite à la consultation pour la maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la PVR de Charette.

DE-2011-52 - PLU - Modification classique du PLU

- **DECIDE** de prescrire la modification du PLU conformément aux articles L 123-13 et suivants du code de l'urbanisme ;
- **AUTORISE** Le Maire à signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;
- **SOLLICITE** de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la modification du PLU;

DE-2011-53 - Tarifs des raccordements des réseaux humides

- **ANNULE** la délibération DE_2011_28 sur les tarifs communaux de raccordement
- **FIXE** à compter du mois de juin 2011 les tarifs TTC suivants :

| | TARIFS |
|---|---------------|
| Raccordement au réseau d'assainissement | 800 € |
| Remplacement d'un compteur gelé ou demande d'un compteur supplémentaire | 80 € |

- **DECIDE** de facturer aux administrés les raccordements aux réseaux d'eau potable et pluviale aux frais réels (matériels et main d'oeuvre) engagés par la Commune

DE- 2011-54 - Forfait eau camp évangéliste

- **FIXE** à 300 € le forfait de consommation d'eau potable du camp d'évangéliste qui s'est installé sur la Commune du 11 au 17 juillet 2011 pour le branchement au réseau d'eau potable.

DE-2011-55 - La Réforme de la fiscalité de l'urbanisme (14 voix pour et 1 abstention).

- **FIXE** pour la taxe d'aménagement un taux uniforme de 2.5% pour l'ensemble du territoire communal applicable à partir de mars 2012 suite à la réforme de la fiscalité.

DE-2011-56 bis - Convention avec un avocat chargé de la défense des intérêts de la Commune

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à une assistance juridique et au suivi des procédures contentieuses avec Maître Rouanet.

DIVERS

PLU : La délibération sur l'approbation des modifications du PLU a été retiré du vote car un terme reste à éclaircir. Elle sera votée au prochain conseil.

MARPA : La délibération concernant le prêt auprès de la banque pour le PLS MARPA est également reporté au prochain conseil car des éléments nouveaux devraient intervenir courant septembre.

Intempéries de juillet : Un courrier de la préfecture demandant la liste des sinistrés suite aux intempéries de juillet a été reçu. Aucune réclamation n'ayant été faite, le dossier est donc classé sans suite.

Congélateur boulodrome : Achat d'un nouveau congélateur pour les manifestations du Boulodrome - Accord à l'unanimité

Emplacement de taxis : Une demande a été faite pour un emplacement de taxis. L'autorisation a déjà été donnée à une autre compagnie il y a quelques années. Avant de donner une réponse, il convient de vérifier si cette compagnie vient toujours sur le Poët.

Association des majorettes : La demande a été étudiée par le Conseil Municipal et une réponse sera donnée après que l'association est fournie à la Commune les renseignements complémentaires demandées.

Passage piéton : Un administré de la Commune nous sollicite pour créer un passage piéton avec des bordures au chemin de l'horloge. Accord du Conseil Municipal. Le travail sera effectué par les agents techniques. Le demandeur prendra à sa charge la pose et la fourniture des bordures.

La séance est levée à 23 H 05

LE MAIRE
Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE
Yvette MARTIN, Jean-Marie TROCCHI